

le club fasse un profit, il paye directement ou indirectement pour le privilège de jouer. N'est-ce pas vrai?

L'honorable M. DANDURAND: Parfaitement.

L'honorable M. BEAUBIEN: Dans ce cas, l'honorable sénateur de Ponteix (l'honorable M. Marcotte) a parfaitement raison de dire que la loi va trop loin. Comme je viens de le dire, il est difficile de rédiger une loi s'appliquant exclusivement aux clubs dont le jeu est l'unique objet et qui font énormément de tort. Leurs membres payent une cotisation. Je crois que le ministère de la Justice devrait étudier spécialement ce point et soumettre un amendement cet après-midi.

L'honorable M. DANDURAND: Avant d'accepter l'amendement de mon honorable ami (l'honorable M. Marcotte), je propose que l'article soit modifié pour se lire ainsi qu'il suit:

Mais les dispositions de cet alinéa ne s'appliqueront pas à une maison, chambre ou salle utilisée occasionnellement par des institutions de charité ou religieuses ou par un club social de bonne foi.

L'honorable M. MARCOTTE: C'est parfait.

L'honorable M. DANDURAND: On me dit que cet ajouté devrait être placé à la fin de l'article.

L'honorable M. BEAUBIEN: Il serait préférable d'insérer les mots "mais les dispositions de cet alinéa ne s'appliqueront pas à un club social de bonne foi" puis continuer avec les mots:

...ou une maison, chambre ou salle utilisée occasionnellement par des institutions de charité ou religieuses...

et cætera.

L'honorable M. MURDOCK: Je crois que les mots "club social de bonne foi" devraient être placés après le mot "charité" à la 39ème ligne.

L'honorable M. DANDURAND: On me dit qu'il va être difficile d'appliquer cet amendement et je propose que le comité soit appelé à donner son opinion à ce sujet.

L'honorable M. BEAUBIEN: Si l'on met l'amendement à la fin de l'article, il va être subordonné aux mots "utilisés occasionnellement" et tout le monde sait que dans les clubs sociaux de bonne foi, les membres jouent aux cartes tous les jours

L'honorable M. SINCLAIR: Le mot "occasionnellement" s'applique aux deux?

L'honorable M. BEAUBIEN: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN.

L'honorable M. MURDOCK: Quelqu'un qui voudrait vivre du jeu ne pourrait-il pas ouvrir un club social?

L'honorable M. BEAUBIEN: Il devrait prouver que c'est un club social de bonne foi.

L'honorable M. MURDOCK: Il me semble que vous donnez encore plus de latitude à celui qui veut vivre du jeu.

L'honorable M. DANDURAND: Le représentant du ministère considère que ce serait étendre un peu trop la portée de l'article. Si le comité y consent, nous allons retirer l'amendement et nous verrons l'année prochaine s'il ne peut pas être rédigé d'une autre façon.

L'honorable M. BEAUBIEN: Je n'insiste pas.

L'honorable M. DANDURAND: Le représentant du ministère considère qu'il ne peut pas accepter l'amendement.

L'honorable M. BEAUBIEN: Nous pourrions suspendre l'étude de cet article et un amendement satisfaisant pourrait peut-être être présenté cet après-midi.

L'honorable M. DANDURAND: Nous allons suspendre jusqu'à 3 heures l'étude de cet article.

(L'article 12 est réservé.)

L'article 13 est adopté.

Sur l'article 14 (conduite désordonnée).

L'honorable M. LÉGER: Il me semble, honorables sénateurs, que cet article va donner lieu à toutes sortes de poursuites et de persécutions. Cet amendement, d'après les notes explicatives, vise certains cris.

L'honorable M. DANDURAND: Les mots "ou de toute autre manière" constituent le seul changement.

L'honorable M. LÉGER: Il me semble que si cet amendement est adopté, une personne va avoir besoin de se surveiller et de ne pas dire un mot quand elle marchera dans la rue. D'après cet article, tel qu'il est rédigé, le seul fait de marcher dans la rue pourra donner lieu à une poursuite. C'est naturellement absurde mais c'est pourtant de cette façon que l'article pourrait être interprété. L'article actuel définit en quoi consiste du tapage mais les mots qui ont été ajoutés "ou de toute autre manière" ne le font pas et un magistrat pourrait dire que le fait de courir dans la rue ou de marcher vite cause du tapage. Il me semble que si cet article vise certains cris, ce mot devrait y être inséré.